

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**COMMUNE D'OS-MARSILLON****A 2024/S03/D05****Séance du 9 avril 2024****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme TOULOUSE, Maire.

Présents : Mmes Nelly BREIL, Anne-Marie TRINQUIER, Sandra BAQUÉ, Mireille JOUBERT, MM. Didier ALVAREZ, Jean-Jacques ARREGLE, Serge ARRIEULA, Jacques BRUNO, Edouard de GRANGE, Stéphane ESCAMES, Raymond FINANA, Julien LAULHÉ, Daniel LEYGUE, Jérôme TOULOUSE.

Absents excusés : Mme Vanessa DONNAY (pouvoir M. Jérôme TOULOUSE).

Mme Sandra BAQUÉ a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subventions pour l'année 2023, présentés par les associations. Il rappelle que la subvention est conditionnée par la fourniture de la part de l'association :

- du CERFA n°12156*05 : Associations demande de subvention,
- des statuts de l'association à jour,
- du compte-rendu de la dernière assemblée générale avec le bilan financier, moral et le renouvellement du bureau,
- du projet de budget pour l'année à venir avec le détail de la subvention sollicitée et de son utilisation.

Le Conseil Municipal se gardera la possibilité de refuser une subvention si ces éléments ne sont pas fournis.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Inscrits dans le BP 2024
ADMR	250,00
Alliance 64	100,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	250,00
APPMA des Baïses	100,00
Hurous de Bibe	1 000,00
Comice Agricole	100,00
Comité des fêtes	5200,00
Ecolamour	700,00
FNACA Comité Mourenx / Lagor	200,00
Association Lo Caleï	100,00
Mémoire du Canton de Lagor	100,00
SANTAT	1918,54
SANTAT - SSIAD	300,00
Société de Chasse	400,00
USOM	800,00
Vivre Ensemble	3 500,00
TOTAL	15 018,54

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024,

- **TRANSMET** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Conseillers en exercice : 15
Membres présents : 14
Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de convocation : 4 avril 2024
Affichage le 9 avril 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Jérôme TOULOUSE

